

LA BOHARSIENNE : REGLEMENT 2024

1 - SERVICE MEDICAL :

Un poste de secours sera mis en place de 09h00 à 18h00 avec la présence d'un médecin à compter de 14h00.

2- CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- Présentation d'un certificat médical pour toute participation à une compétition : trail et courses de 5km et 10km sont soumis à la présentation obligatoire d'une copie de :

-Licenciés FFA :

Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé running ou d'un « Pass ' j'aime courir »

-Pour coureurs licenciés non FFA :

-Licence FFTRI : si bien mentionné "non contre indication à la pratique du sport en compétition "

-licence UFOLEP : sur laquelle est mentionné "non contre indication à la pratique de l'athlétisme" ou de "la course à pied en compétition "

-Toute licence de fédération agréée, à condition qu'il soit mentionné "non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition " ou "course à pied en compétition"

-Sans licence sportive :

-> Fourniture d'un certificat médical de non contre-indication à" la pratique du sport en compétition ", de " l'athlétisme en compétition", "du trail en compétition" de "la course à pied en compétition", datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

-> ou pour Athlètes majeurs : Présentation d'une « attestation de fin de parcours » , obtenue en ayant satisfait au questionnaire PPS (parcours prévention santé) obtenu sur la plateforme « pps.athle.fr »

-FFCO et FFPM sont refusées.

-Participants étrangers : Fourniture d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une" licence compétition" émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

- Catégories d'âge :

Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie « minime » (nés en 2010 et avant) pour participer au 5km, et de la catégorie « cadet, cadette » (nés en 2008 et avant) pour participer au trail et au 10km.

NB : Les copies de licences ou de certificat médical, seront conservées par l'organisateur.

3 - DROITS D'INSCRIPTION :

- **Epreuves enfants** jusqu'à la catégorie « benjamin/benjamine » : 1€ au profit des « Blouses roses »
- **Marche** : 5€
- **Trail et 10km** : 11€ jusqu'au 15 avril minuit / 12€ jusqu'au 30 avril 15h00 / 14€ sur place pour le 10km seulement.
- **5 Km** : 7 € jusqu'au 15 avril minuit / 8€ jusqu'au 30 avril 15h00 / 10€ sur place.

1€ sera prélevé sur chaque inscription à la marche et aux courses (trail,5 et 10km) puis reversé à l'association « Une oasis pour la sclérose en plaques »

4 - INSCRIPTIONS TRAIL, 5 et 10 KM

- **TRAIL : Inscriptions exclusivement en ligne sur le site web du club :**
<https://semellesdeventbohars.bzh/la-boharsienne/>
Limité à 250 dossards
Pas d'inscription le jour de la course
- **5 et 10km :**
En ligne, sur le site de l'organisation jusqu'au **mardi 30 avril 15h00** :
<https://semellesdeventbohars.bzh/la-boharsienne/>
- Par courrier à déposer au magasin INTERSPORT ZAC Kergaradec – 29200 BREST jusqu'au **lundi 29 avril 2024 à 19h30**.
- Sur place, le jour de la course jusqu'à 30' avant chacune des courses des 5 et 10km.

Renseignements : [06 68 13 21 12](tel:0668132112) ou solange@numericable.fr

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible.

! Attention : pour les participants mineurs aux 5km, 10km et trail, une autorisation parentale est exigée.

5 - INSCRIPTIONS MARCHE ET EPREUVES ENFANTS :

Les inscriptions se feront uniquement à la Halle des sports de Bohars le jour de la course :

- à partir de 8h00 pour la marche
- à partir de 13h00 pour les courses « enfants »

6 - REMISE DES DOSSARDS :

- Le 1^{er} mai à la halle des sports de Bohars à partir de 8h00 pour le trail et à partir de 13h00 pour les autres courses sur présentation d'une pièce d'identité.
- Ils seront épinglés sur la poitrine et ne seront ni pliés ni coupés.

7 - RECOMPENSES : Cf détails sur site internet : www.semellesdeventbohars.bzh

- La remise des récompenses du trail, aura lieu à partir de 12h00 sur le podium d'arrivée
- La remise des récompenses du 5km se fera immédiatement après la course sur le podium d'arrivée.
- La remise des récompenses des 10 Km se fera également sur le podium d'arrivée à partir de 17h30.
- Les prix ne seront pas cumulables.

NB : GRILLE DE PRIX 10 KM : les prix en espèces ne seront pas attribués aux athlètes inscrits après le lundi 29 avril à 15h00.

8 - RESPONSABILITE CIVILE :

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la G M F ; les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

9 - ACTION HUMANITAIRE :

Les associations « Une oasis pour la sclérose en plaques » et « Les Blouses roses » présentes sur la marche et les différentes courses, pourront être soutenues tout au long de la journée par les dons effectués par les coureurs et spectateurs.

10 - DROIT A L'IMAGE :

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photographies et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir l'épreuve de « La boharsienne »